Rapporteur: M. DESCHAMPS Yvon

M. DESCHAMPS Yvon, rapporteur: Monsieur le Maire, mes chers Collègues, la délibération qui vous est à l'instant proposée est relative à l'attribution d'une subvention à la Fondation Fourvière dans le 5^e arrondissement de Lyon, chacun le sait, pour la réalisation de travaux de réparation concernant le site de la basilique. Celle-ci, faut-il le rappeler, est un ensemble patrimonial de première importance qui est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques et inclus dans le périmètre classé au patrimoine mondial de l'Unesco. C'est un lieu d'identification fort pour Lyon et ses habitants et son histoire est -qui ne le sait pas- intimement liée à celle de la Ville. Avec environ deux millions de visiteurs par an dont un tiers -c'est en tout cas l'estimation faite- relève des pratiques cultuelles, donc plus de 1,2 million dans des considérations touristiques-, c'est le premier site touristique de notre région. Le dernier programme de restauration de cet équipement date des années 1990 et aujourd'hui, de très nombreux et sérieux problèmes affectent la structure même des bâtiments et peuvent, si rien n'est fait, altérer gravement ce site. Il est donc indispensable que soit engagée une nouvelle campagne de travaux qui concerneront les toitures, les charpentes de la basilique, ses quatre tours dont celle de l'observatoire actuellement fermée au public, les décors des mosaïques intérieures, le clocher de la chapelle qui soutient la vierge dorée, laquelle va devoir être déposée dans les jours qui viennent pour des raisons identiques de sécurité, et les structures d'accueil.

La mise en sécurité et la rénovation de ces différentes parties, doivent être réalisées sans délai. L'ensemble de ces travaux représente un budget de l'ordre de 5.300.000 €. La Fondation de Fourvière, propriétaire du site, assure les travaux d'entretien et de gestion courante. Pour ces travaux exceptionnels, elle a formalisé un programme pluriannuel de travaux, qui doit s'étaler sur les années 2008-2009-2010-2011, et pour une série de montants commandés par l'ordre et la nature des travaux.

La Ville de Lyon est donc appelée à participer à hauteur indiquée ici, de l'ordre de 1.759.000 €, le Département à la même hauteur, le reste étant assuré, donc le dernier tiers, par la Fondation de Fourvière qui doit organiser la collecte nécessaire des fonds dans le secteur privé.

Voilà, Monsieur le Maire, cette délibération importante que je me suis permis de présenter rapidement.

Mme ISAAC-SIBILLE Bernadette : Monsieur le Maire, permettez-moi simplement de vous remercier et de me réjouir parce que vous avez mis le site de Fourvière dans le « Culturel » de notre Ville. L'attention que vous avez manifestée l'autre jour aux propos du Président

J.D. Durand lors de sa réception dans l'Ordre de Saint-Grégoire, témoigne de votre souci de voir non seulement Fourvière, mais aussi « Les Sources Chrétiennes » faire partie du domaine scientifique, puisque financées par des postes de chercheurs au CNRS; encore une fois, je vous remercie pour ces deux financements, puisque l'occasion m'est donnée.

Mme PESSON Alexandrine, Maire du 5^e arrondissement : C'est un dossier qui est sensible aux Lyonnais, parce que c'est le lieu le plus visité de Lyon, qui tire Lyon par le haut. Comme vous le disiez très justement, Monsieur le Maire, aux vœux des corps constitués, Lyon humaniste et les origines de Lyon ont commencé à Saint-Jean, dans ce patrimoine mondial classé par l'Unesco.

Ce que je voudrais rajouter, c'est que, bien sûr c'est une bonne initiative : toute la colline qui prie s'en réjouit, mais c'est vrai que la Fondation de Fourvière est une association culturelle, donc c'est important de le souligner, parce que croyants ou non croyants, il y a énormément de visiteurs.

Je voudrais rajouter pour Mme Isaac-Sibille, à la décoration de M. Durand, souvenez-vous Monsieur le Maire, qu'il a été question du musée de la Chrétienté dans le site de l'Antiquaille. Donc, nous sommes très sensibles à toutes ces questions cultuelles et culturelles. Voilà, je vous remercie Monsieur le Maire.

M. BEGHAIN Patrice, Adjoint : Quelques mots dans l'exercice à la fois de ma responsabilité d'Adjoint à la Culture et au Patrimoine et en tant que porte-parole, pour la circonstance, du Groupe Socialiste.

Je dois dire que mon intervention porte sur les deux rapports, c'est-à-dire celui que vient de présenter notre Collègue Deschamps, sur la réparation de la Basilique de Fourvière et le suivant sur les réparations de la grande Synagogue de Lyon.

Il se trouve que ces deux édifices sont inscrits aux Monuments historiques : Fourvière depuis quelque temps déjà et la synagogue, depuis très peu de temps, puisque c'est la dernière Commission régionale du Patrimoine qui a donné au Préfet de Région, un avis favorable à cette inscription.

Je crois qu'il est non seulement légitime, mais qu'il apparaîtrait inconcevable, que notre collectivité n'apporte pas son soutien aux travaux sur ces deux édifices, parce qu'au-delà bien évidemment de leur affectation cultuelle, ils ont dans la ville, à la fois d'un point de vue architectural, d'un point de vue symbolique, bien évidemment, pour une part importante de nos concitoyens, une fonction majeure.

Je voudrais quand même rappeler que la Basilique de Fourvière, au-delà même des circonstances qui ont présidé à son édification et qui ont été parfois un peu conflictuelles, est devenue aujourd'hui à Lyon un élément essentiel du paysage urbain et j'ai envie de dire de la symbolique lyonnaise. Elle est même, vous me permettrez de le penser, sans doute une des plus grandes réussites de l'architecture française du XIX^e siècle. Elle est comme l'ont dit certains écrivains, une espèce de rêve de pierre posé sur la colline et qui aujourd'hui modèle à la fois la réalité physique de notre ville et modèle aussi son imaginaire.

Beaucoup plus discrète, la synagogue, là où elle a été implantée sur le quai entre différents bâtiments, correspond aussi à une étape importante dans notre ville, de la présence et de la reconnaissance de la communauté israélite et elle se situe à une période importante de l'histoire de l'architecture à Lyon.

Alors, il me semble que notre collectivité se doit d'apporter son concours à ces deux rénovations qui sont tout à fait importantes. J'ai lu dans la presse ce matin qu'outre la Ville de Lyon et le Département du Rhône, était également sollicité le Ministère de la Culture et qu'on attendait sa réponse. Puis-je, mes chers Collègues, souhaiter en notre nom à tous, que le Ministère de la Culture ne se désintéresse pas de la restauration de la Basilique de Fourvière et s'il en était besoin, je suggérerai à l'un de nos Députés, Jean-Louis Touraine ou Pierre-Alain Muet, d'interroger la Ministre de la Culture à ce sujet. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(MM. Front et Fournel se sont abstenus.)

(Adopté.)